

Décision

Générale

colonial

Décision n° 874 Personnel européen.

n° 874

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 novembre 1941

Numéro JO

n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro

30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Est et demeure rapportée la décision n° 752 du 24 octobre 1941 susvisée. Un congé administratif de six mois est accordé à M. Berger (Henri), administrateur de 2e classe des colonies, pour en jouir à Paris (Seine). Il empruntera la voie aérienne.